

La Brève

1. - Elections pour le RSI - Ils ont dit... - Calendrier -
2. - Que du bonheur ! - Conjoncture -
- Ils ont dit - L'équipe - Rendez-vous -
3. - TVA à 5,5% - UPA - Ils ont dit - Chiffres clés
4. - Les Brèves - L'agenda -

Lettre d'information bimensuelle N°166 - 15 février 2006

Ils ont dit...

Le Régime social des Indépendants -RSI-, c'est :

- garantir un système simplifié avec un seul interlocuteur pour la santé et la retraite, un service de proximité de qualité, ainsi qu'un haut niveau de remboursement des soins ;

- agir pour améliorer le pouvoir d'achat des retraités, pour stopper la hausse des cotisations et pour valider toutes périodes d'activité professionnelle."

Extrait de la plate-forme électorale UPA - CGAD - FENARA - Mutualité Française.

Calendrier

* 22 février 2006 : date limite de dépôt des listes de candidats auprès de la Commission d'organisation des élections -COE- de chaque région.

* 10 mars : date limite de dépôt des documents électoraux auprès de la COE.

* 27 mars : date limite d'envoi par les COE du matériel électoral aux électeurs.

1^{er} avril : clôture de la campagne électorale.

3 avril : date limite pour le vote par correspondance.

7 avril 2006 : résultat des élections.

ELECTIONS AUX CAISSES RSI Des listes communes au service d'une réforme utile

Le décret organisant les élections aux caisses RSI est paru le 27 janvier dernier. L'UPA et ses alliés sont maintenant en ordre de marche pour ce scrutin qui prendra fin le 3 avril 2006.

Le changement n'est pas mince : en 2006 les trois régimes de protection sociale des artisans et commerçants qui étaient jusqu'alors gérés par la CANAM, la CANCAVA et l'ORGANIC, fusionnent pour laisser place au Régime social des indépendants -RSI-. Près de 4,5 millions d'assurés sociaux et ayant droits sont concernés par cette réforme annonciatrice d'une grande simplification des démarches sociales des travailleurs indépendants et d'une amélioration significative du service rendu aux assurés. Alors que des élections visent à désigner les administrateurs du RSI dans les caisses régionales et au niveau national, l'UPA, la CGAD, la FENARA et la Mutualité française ont décidé d'unir leurs forces et de présenter des listes communes intitulées "Santé - retraite en mouvement". Le scrutin se déroulera par correspondance dès réception des bulletins de vote et jusqu'au 3 avril 2006. Ces organisations soutiennent la création du RSI parce qu'il garantit la pérennité d'un régime social autonome pour les travailleurs indépendants. En outre, les listes "Santé-retraite en mouvement" sont composées d'artisans et de commerçants, actifs et retraités, qui



connaissent les attentes de leurs collègues et qui sauront donc défendre leurs intérêts, que ce soit en matière d'assurance maladie, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès ou de recouvrement des cotisations et contributions sociales. Pour réussir cette réforme historique, il est particulièrement important que tous les électeurs concernés par les élections pour le RSI participent au scrutin dès réception du matériel de vote et qu'ils votent bien sûr pour les listes d'union "Santé-retraite en mouvement".

L'équipe

- Thierry Omeyer, gardien, 148 sélec.
- Yann Ploquin, gardien, 68 sélections
- Jérôme Fernandez, arrière gauche, 2 buts marqués, 213 sélec.
- Didier Dinart, défenseur, 242 sélec.
- Guillaume Gille, demi-centre, 1 but marqué, 203 sélec.
- Bertrand Gille, Pivot, 2 buts marqués, 171 sélec.
- Daniel Narcisse, arrière gauche, 4 buts marqués, 130 sélec.
- Olivier Girault, ailier gauche, 198 sélec.
- Nikola Karabatic, demi-centre, 11 buts marqués, 77 sélec.
- Christophe Kempe, pivot, 2 buts marqués, 117 sélec.
- Joël Abati, arrière droit, 6 buts marqués, 161 sélec.
- Luc Abalo, ailier, 1 but marqué, 18 sélec.
- Mickaël Guigou, ailier gauche, 2 buts marqués, 68 sélec.
- Sébastien Bosquet, arrière droit, 37 sélec.
- Claude Onesta, entraîneur

Ils ont dit...

"Tout le monde disait que l'on avait les meilleurs mais que l'on n'arrivait pas à les additionner sur le terrain... Jamais je n'ai douté de ce groupe. Il a été capable de s'assumer dans la difficulté. Ce titre, c'est comme si on était champions du monde tant un Euro est beaucoup plus difficile et exigeant qu'un Mondial. C'est le bonheur d'avoir su réunir nos talents tout en leur donnant une âme."

Témoignage du capitaine des Bleus, Olivier Girault.

Rendez-vous

Tournoi de Bercy des équipes nationales masculines de handball, du 14 au 16 avril

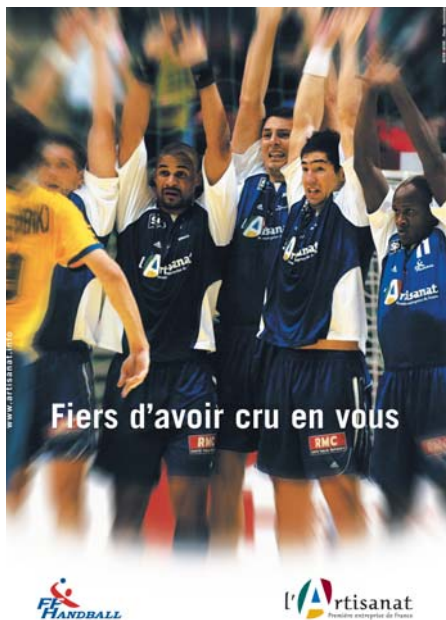
Tournée d'été de Sandball du 8 mai au 31 août

Matchs de qualification pour l'Euro de l'équipe de France féminine, du 26 mai au 4 juin.

HANDBALL

Que du bonheur !

A peine cinq mois après le début du partenariat entre l'artisanat et la Fédération française de handball, l'équipe de France masculine a remporté l'Euro 2006, un titre qui lui a toujours échappé jusqu'alors. Ce succès est la très juste récompense des talents et savoir-faire des Bleus, et de tout le travail accompli par leur encadrement. Qu'ils en soient tous et chacun remerciés au nom des trois millions de supporters de la Première entreprise



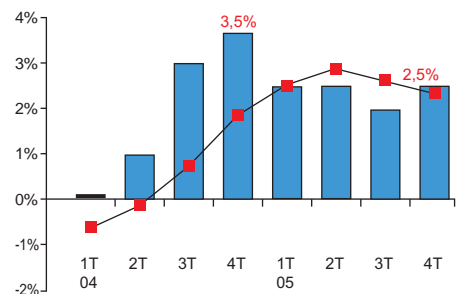
de France. Huit buts d'écart ont sanctionné les débats entre une équipe de France vaillante et déterminée, et une équipe d'Espagne qui, loin de démeriter, n'a pu très longtemps résister. Comme l'avait annoncé le capitaine Olivier Girault à la veille du match et sans excès de vantardise, il aurait fallu que les Espagnols soient, en ce dimanche 5 février, sacrément forts pour venir battre les Tricolores. La machine à gagner s'est rapidement enclenchée dans le sillage d'un Nikola Karabatic éblouissant avec 11 points marqués sur 14 tirs aux buts. De même, la défense de fer des Français s'est appliquée à neutraliser les meilleurs joueurs adverses. En battant successivement les Champions d'Europe allemands, les Champions olympiques croates et les Champions du monde espagnols, les joueurs de l'équipe de France ont été à la hauteur des espoirs des représentants de l'artisanat lorsqu'ils se sont engagés aux côtés de la Fédération française de handball, comme en témoigne l'annonce parue le lendemain dans le journal L'Equipe (photo ci-contre) par l'intermédiaire du Fonds national de promotion et de communication : "nous sommes fiers d'avoir cru en vous !"

CONJONCTURE

Hausse limitée de l'activité de l'artisanat

L'année 2005 s'est conclue comme elle avait commencé, sur une hausse limitée de l'activité de l'artisanat. Au cours du dernier trimestre, le chiffre d'affaires des artisans a ainsi progressé de 2,5% par rapport aux trois mêmes mois de l'année précédente. De même la tendance annuelle s'est établie à + 2,5%, soit un demi point de plus qu'à l'issue de l'année 2004. Une fois de plus, la bonne tenue de l'artisanat du bâtiment (+5,5% en tendance annuelle) est très largement à l'origine de ce chiffre positif. Si les artisans de l'alimentation sont confrontés à une dégradation de leur activité depuis le début 2005 (-1%), en revanche l'activité des services s'est améliorée durant cette année (+0,5% en tendance annuelle contre -2% en 2004). Quant au chiffre d'affaires des

métiers de fabrication, il s'est stabilisé à +1% sur l'ensemble de l'année. Dans leur globalité les artisans se montrent prudents concernant l'évolution de leur activité au cours du 1^{er} trimestre 2006 ; ils sont en effet presque aussi nombreux à anticiper une baisse (14%) qu'à prévoir une hausse (15%) de leur chiffre d'affaires.



Evolution trimestrielle du chiffre d'affaires de l'artisanat selon les études UPA/ I+C en 2004 et 2005.

TVA A 5,5%

Une victoire du syndicalisme artisanal

1^{er} février 2006 : fin du suspense relatif à la décision européenne en matière d'application des taux de TVA. A l'issue d'un marathon de plusieurs semaines, prolongé par une exigence de dernière minute des autorités polonaises, l'UPA avait prévenu : *"Une issue négative, si elle était confirmée, serait lourde de conséquences pour la France. Il faut craindre en effet l'annulation de très nombreux projets et commandes de travaux, en raison du surcoût engendré par le retour d'une TVA à 19,6% pour les activités d'entretien et de rénovation des logements. L'activité du bâtiment s'en trouverait brutalement réduite et des dizaines de milliers d'emplois seraient ainsi menacés."* Heureusement, on le sait, les Vingt-Cinq pays membres de l'Union sont finalement parvenus à l'accord unanime auquel ils étaient contraints concernant la fixation des taux de TVA. L'UPA s'est montrée particulièrement satisfaite de ce dénouement qui permettra à la France d'appliquer la TVA à 5,5 % sur les travaux d'entretien des logements jusqu'en 2010. Surtout, elle a souligné

combien cette issue heureuse était à mettre à l'actif du syndicalisme artisanal et plus particulièrement des artisans du bâtiment de la CAPEB qui n'ont jamais relâché leurs efforts pour convaincre les pouvoirs publics français et européens des nombreux effets bénéfiques de cette mesure sur l'activité économique, l'emploi et le pouvoir d'achat. Forts de ce succès, les représentants de l'artisanat en France rassemblés au sein de l'UPA continueront à réclamer l'application de la TVA à 5,5 % à d'autres secteurs à haute intensité de main d'œuvre (coiffure, réparation, restauration...).



Pierre Perrin aux côtés de Jean Lardin lors de la manifestation organisée par la CAPEB le 18 janvier devant le ministère de l'économie.

PROMOTION

L'avenir du syndicalisme artisanal en question

Un séminaire de travail a réuni une quarantaine de personnes de l'UPA les 1^{er} et 2 février derniers à l'Abbaye des Vaux de Cernay dans le département des Yvelines. L'objectif était de réfléchir aux moyens de préparer l'UPA et ses composantes aux défis qui ne manqueront pas de se présenter dans les années à venir, à l'horizon 2012 par exemple. L'artisan était volontairement placé au centre de la réflexion. Un état des lieux de la situation actuelle a d'abord été dressé (extrait ci-contre) avant que les participants n'évaluent les principales menaces qui pèsent sur les organisations professionnelles : comportements individualistes et désyndicalisation, perte d'influence au profit de représentants d'autres catégories d'entreprises, insuffisante prise en compte des intérêts de

l'artisanat en Europe... Dès lors, de nombreux échanges organisés en tables-rondes et guidés par trois experts ont permis de dégager des pistes de travail : syndicalisme fondé à la fois sur une action militante et sur la notion de services à l'entreprise, partage de moyens entre professions (locaux, ressources humaines, conseils juridiques...), extension du champ d'action de l'UPA et accueil d'organisations ne relevant pas de l'artisanat, aménagements dans la gouvernance de l'UPA... Aucun chantier n'a été écarté et ce séminaire doit avant tout apparaître comme le point de départ d'une démarche prospective de l'UPA et de ses organisations membres. Il appartiendra au Conseil National d'établir un plan d'action.

Ils ont dit...

"La Présidence autrichienne de l'Union européenne est parvenue à convaincre la Pologne de revenir sur sa décision et d'accepter le compromis qui prolonge jusqu'au 31 décembre 2010 l'expérience d'une TVA à 5,5% dans la rénovation et la réhabilitation des logements. Quel soulagement pour tous !

Cette décision vient mettre un terme à une attente interminable pour les professionnels du bâtiment puisque depuis six mois les Etats membres n'étaient pas parvenus à trouver un terrain d'entente sur le sujet... Cette prolongation des taux réduits de TVA vient sauver in extremis l'image d'une Europe éloignée des réalités économiques...

Aujourd'hui nous pouvons remercier tous ceux qui ont œuvré avec détermination pour aboutir à ce résultat. Merci aux artisans, merci au gouvernement, Premier ministre et ministre des Finances en particulier, merci à la Présidence autrichienne et au gouvernement polonais.

La lisibilité que nous avons gagnée avec cette prolongation de 5 ans, ne doit pas nous faire oublier que dès aujourd'hui, l'objectif du secteur est la pérennisation définitive de la mesure".

Extraits de la "Lettre spéciale" de la CAPEB du 3 février 2006.

Chiffres clés

Selon les réponses à un questionnaire proposé par l'UPA en janvier 2006, 64% des fédérations nationales de branche relevant de l'UPA considèrent que les attentes de leurs adhérents se sont complexifiées. 80% constatent que le budget dont elles disposent est insuffisant et 82% se déclarent favorables à une mutualisation des moyens des organisations professionnelles.

67% des syndicats territoriaux de branche considèrent que le rôle de leur organisation s'est accru ces dernières années.

Contrats nouvelle embauche

Au moment où le Contrat première embauche était examiné par l'Assemblée nationale, le ministre délégué au Budget, Jean-François Copé, a indiqué le 12 février que 260.000 contrats nouvelle embauche -CNE- avaient été enregistrés depuis l'entrée en vigueur du dispositif en août 2005, rappelant en outre que le CNE est réservé aux entreprises du secteur privé disposant d'un effectif maximal de 20 salariés.

Les allègements de charges à nouveau salués

Le Conseil d'orientation pour l'emploi -COE- chargé en octobre par le Premier ministre de plancher sur les aides publiques aux entreprises, a adopté son rapport le 8 février. Le texte recommande de maintenir les allègements de charges sur les bas salaires. Il ajoute que "conditionner une aide à la création d'emplois ne met pas à l'abri d'effets d'aubaine (les emplois auraient été créés de toute façon) et donc, ne garantit pas un rapport coût-efficacité optimal". Engagés au début des années 90, les allègements de charges sur les bas salaires (19 milliards en 2006) auraient permis de créer ou de sauver entre 250.000 et 300.000 emplois. "Leur suppression menacerait environ 800.000 emplois en quelques années", prévient le COE.

Un site dédié aux pôles d'innovation

Les pôles d'innovation sont des centres de ressources capables d'identifier des solutions adaptées aux besoins des petites entreprises puis de les accompagner dans leur démarche de développement. L'Institut supérieur des métiers -ISM- leur a dédié un site Internet. Celui-ci propose des informations sur le label Pôle d'innovation, sur l'animation par l'ISM du réseau des pôles, ainsi que des chiffres-clés concernant leurs activités. On trouve également des témoignages d'entreprises engagées dans une démarche d'innovation, ainsi que des exemples d'actions et de réalisations : création de nouveaux produits, optimisation des processus, développement commercial... L'adresse du site : <http://innovation.infometiers.org>.

Accidents du travail et maladies professionnelles

Les partenaires sociaux ont ouvert le 3 février la seconde séance de négociation sur les accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP). C'est au cours de la réunion préparatoire patronale qui précédait, que Dany Bourdeaux, représentante de l'UPA dans cette négociation, a fait une déclaration préliminaire. Il s'agissait en effet sur la forme de regretter que les journalistes aient eu connaissance du texte en même temps que les organisations patronales, et sur le fond de dénoncer le rôle prépondérant accordé au directeur des risques professionnels, au détriment des gestionnaires de la branche. Ces observations ont heureusement pu être prises en compte avant la réunion plénière. Celle-ci s'est donc concentrée sur la gouvernance de la branche AT-MP, les questions plus techniques relatives à la tarification, à la prévention ou à la réparation des AT-MP, ayant été renvoyées à des groupes de travail séparés. Une nouvelle séance de négociation a été fixée au 28 février. Il pourrait s'agir de la réunion conclusive.

Créations d'entreprises : année record

L'année 2005 a été marquée par la création de 225.000 nouvelles entreprises, niveau jamais atteint auparavant. Ce chiffre confirme la relance de la création d'entreprises engagée depuis 2003, après 10 années de stagnation. Au vu de ces résultats, le ministre des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales, Renaud Dutreil, a estimé que l'objectif fixé en 2002 par le Président de la République de créer un million d'entreprises nouvelles en cinq ans serait atteint.

1^{er} et 2 FEVRIER

Séminaire de réflexion sur l'avenir du syndicalisme artisanal.

7 FEVRIER

Entretien du Président de l'UPA avec le Président du BIPE (prospective économique), M. Guillot.

8 FEVRIER

Audition du Président de l'UPA par la commission des Affaires sociales du Sénat dans le cadre de l'examen du projet de loi pour l'Egalité des chances.

9 FEVRIER

Réunion UPA-APCM relative au Bureau européen de l'artisanat français et aux affaires européennes.

Réunion du Comité Directeur de l'UPA.

14 FEVRIER

Entretien des Présidents Pierre Perrin et Jean Lardin avec le Président du Comité Richelieu, M. Buiselli.

Entretien du Président de l'UPA avec le Président de l'Instance nationale provisoire du RSI, Gérard Quevillon.

15 FEVRIER

Participation du Président de l'UPA à la deuxième réunion d'examen des listes UPA-CGAD-FENARA-Mutualité Française pour les élections aux caisses RSI.

16 FEVRIER

Réunion du Conseil National de l'UPA.

Réunion de la Commission sociale de l'UPA.

17 FEVRIER

Entretien avec le président de l'UPA diffusé sur France inter aux environs de 19h55.



53, rue Ampère - 75017 Paris - Tél. : 01 47 63 31 31 - Fax : 01 47 63 31 10 - E-mail : UPA@wanadoo.fr